

Conditions pour obtenir la désignation d'un avocat:

Les personnes suivantes, munies des documents adéquats ont droit à [l'aide juridique totalement gratuite](#) :

Si vous êtes :

Vous devez apporter : (Sauf urgence)

1	bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (R.I.S), ou de l'aide sociale	La décision du CPAS.
2	bénéficiaire de revenu garanti aux personnes âgées ou GRAPA	L'attestation annuelle de l'Office National des Pensions
3	bénéficiaire d'allocations de remplacement de revenus aux handicapés	La décision d'octroi
4	personne qui a à sa charge un enfant bénéficiant de prestations familiales garanties	L'attestation de l'ONAFST.
5	locataire social qui paye un loyer minimum	La dernière fiche de calcul de loyer
6	Mineur	La carte d'identité
7	personne isolée qui justifie que son revenu mensuel net est inférieur à 944 €	Composition du ménage + une pièce justifiant de vos revenus (<i>exemple</i> : dernier avertissement-extrait de rôle, l'attestation de la caisse de paiement des allocations de chômage, l'attestation de la mutuelle, le dernier décompte individuel de salaire, la fiche 281.10...)
8	personne cohabitant avec un conjoint ou avec toute autre personne avec laquelle elle forme un ménage, si elle justifie que le revenu mensuel net du ménage est inférieur à 1.213 € (+ 163.47 €) € par personne à charge)	Composition du ménage + une pièce justifiant des revenus de votre ménage (<i>exemple</i> : dernier avertissement-extrait de rôle, l'attestation de la caisse de paiement des allocations de chômage, l'attestation de la mutuelle, le dernier décompte individuel de salaire, la fiche 281.10...)
9	la personne surendettée, sur présentation d'une déclaration de sa part selon laquelle le bénéfice de l'assistance judiciaire ou de l'aide juridique de deuxième ligne est sollicité en vue de l'introduction d'une procédure de règlement collectif de dettes.	Formulaire visé par l'AR du 31/08/2013 ou tableau récapitulatif des dettes

Personnes bénéficiant de la gratuité totale en raison d'une présomption réfragable d'insuffisance de revenu

10	<ul style="list-style-type: none"> ▪ étranger, pour l'introduction d'une demande de régularisation de séjour ou d'un recours contre un ordre de quitter le territoire, ▪ demandeur d'asile ou la personne qui introduit une demande de statut de personne déplacée 	Formulaire visé par l'AR du 31/08/2013 + un document probant (ex. : l'annexe 26 bis, O.Q.T. ...) ou composition du ménage + une pièce justifiant des revenus de votre ménage
11	la personne en cours de procédure de règlement collectif de dettes, sur présentation de la décision d'admissibilité visée à l'article 1675/6 du Code judiciaire.	Formulaire visé par l'AR du 31/08/2013 ou attestation actuelle du médiateur + Composition du ménage + une pièce justifiant des revenus du ménage
12	La personne en détention, le prévenu visé par la loi sur la comparution immédiate	Formulaire visé par l'AR du 31/08/2013 + un document probant (ex. : l'annexe 26 bis, O.Q.T. ...) ou composition du ménage + une pièce justifiant des revenus de votre ménage

Les personnes suivantes, munies des documents adéquats ont droit à [l'aide juridique partiellement gratuite](#) :

1	personne isolée, qui justifie que son revenu mensuel net se situe entre 944 € et 1.213 € .	Composition du ménage + une pièce justifiant de vos revenus (<i>exemple</i> : dernier avertissement-extrait de rôle, l'attestation de la caisse de paiement des allocations de chômage, l'attestation de la mutuelle, le dernier décompte individuel de salaire, la fiche 281.10...)
2	personne, cohabitant avec un conjoint ou avec toute autre personne avec laquelle elle forme un ménage, si elle justifie que le revenu mensuel net du ménage se situe entre 1.213 € et 1.480 € (+163.47) € par personne à charge).	Composition du ménage + une pièce justifiant des revenus de votre ménage (<i>exemple</i> : dernier avertissement-extrait de rôle, l'attestation de la caisse de paiement des allocations de chômage, l'attestation de la mutuelle, le dernier décompte individuel de salaire, la fiche 281.10...)